



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/42
1^{er} mars 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

PROPOSITION DE PROJET : SRI LANKA.

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan d'action national pour la conformité Japon, PNUD, PNUE

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement du Japon avait soumis au Secrétariat un plan d'action national pour la conformité du Sri Lanka, pour examen par le Comité exécutif à ses 40^e et 41^e réunions. La proposition de projet n'a pas été examinée par le Comité exécutif du fait qu'il portait sur l'élimination accélérée de CFC. Le projet a été soumis à nouveau à la 42^e réunion du Comité exécutif sous le créneau de financement destiné à accélérer l'élimination (Décisions 41/12 et 41/81).
2. Le résumé analytique du projet est présenté ci-dessous. Un exemplaire du plan d'action national pour la conformité, tel que soumis, sera mis à la disposition des membres du Comité exécutif sur demande.
3. Le plan d'action national pour la conformité se présente sous la forme d'un plan d'élimination totale de toutes les SAO consommées dans le pays. Ce plan constitue le résultat du dialogue et de la collaboration étroite entre les intervenants, à savoir : les organisations gouvernementales compétentes, les agences d'exécution et l'unité de l'Ozone du Sri Lanka, dialogue et collaboration facilités par un processus de consultation nationale menée dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Gouvernement du Japon avec les pays de la Région Asie Pacifique. Le projet de coopération bilatérale avait été approuvé à la 24^e réunion du Comité exécutif comme projet pilote d'assistance à tout pays de la région dans la mise en œuvre de stratégie visant à promouvoir la conformité au Protocole de Montréal.
4. Le plan d'action national pour la conformité comprend les stratégies pour le secteur des halons, le secteur d'entretien en réfrigération et le secteur des solvants. Le plan a pour but d'aboutir à l'élimination totale d'ici 2005, de CFC et de toutes les autres SAO visées dans les objectifs du Protocole de Montréal, conformément aux exigences d'élimination de ce Protocole.
5. La consommation totale de CFC déclarée par le Sri Lanka pour 2001 était de 230 tonnes PAO. Conformément à la Décision 35/57 du Comité exécutif du Fonds Multilatéral, le Sri Lanka avait choisi l'Option 1, c'est-à-dire 348,1 tonnes PAO comme point de départ, en se basant sur l'Article 7 du Protocole de Montréal sur les données de référence. Il ressort d'un bilan de tous les projets financés par le Comité exécutif depuis cette date que le volume de consommation résiduelle de SAO non financée est de 152,7 tonnes PAO. Le Gouvernement du Sri Lanka souhaite répartir cette consommation résiduelle de la manière suivante :

Secteur	Tonnes PAO	Financement demandé (\$ US)	CE (\$US/kg)
Secteur d'entretien en réfrigération	152,7	2 527 000	16,55
Secteur des halons	0	40 000 (*)	
Secteur des solvants	30	-	-
Bromure de méthyle	0	-	-
Surveillance	-	314 000	-
Total (Hormis les coûts d'appui)	-	2 881 000	-

* Financement demandé sur la base de la Décision Excom 18/22

6. Pour aider le Sri Lanka à se doter des structures de mise en œuvre et prendre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de réductions, le Gouvernement du Japon demande au Comité exécutif d'approuver le financement de 2 881 000 \$ US, plus les coûts d'appui.

7. Le Sri Lanka souhaite conserver la flexibilité de transférer les fonds accordés d'une ligne budgétaire à une autre dans le cadre de ce Plan d'action national pour la conformité, afin d'en optimiser l'impact.

8. Les réductions annuelles de la consommation des SAO requises pour la conformité au calendrier de réduction de la consommation, ainsi que le financement demandé au Fonds Multilatéral se présentent ainsi qu'il suit :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Calendriers de réductions du Protocole de Montréal	445,7	445,7	222,9	222,9	66,9	66,9	66,9	0
Consommation déclarée/prévue (Tonnes PAO)								
Consommation maximale admissible (Tonnes PAO) [Les données déclarées de 1999 constituent le point de départ]	174,1	163,4	124,7	80,3	39,9	12	-6,3	
Réductions dans le cadre des projets en cours – secteur des aérosols								5,2
Réductions dans le cadre des projets en cours – Projet Récupération & Recyclage								12,3
Réductions dans le cadre des projets en cours – utilisateurs finaux du PGF			2,5	2,5				5
Réductions dans le cadre des projets en cours – Formation des techniciens du PGF (non-investissement)		19,1						
Réductions dans le cadre des projets en cours – PGF Formation des agents des douanes (non-investissement)	7,2							7,2
Réductions dans le cadre des projets en cours - PGF Surveillance (non-investissement)		1,3						
Réductions totales dans le cadre de tous les projets en cours	7,2	20,4	2,5	2,5	0	0	0	50,1
Nouvelles réductions en vertu du plan – Incitatifs utilisateurs finaux				10	11			21
Nouvelles réductions en vertu du plan -			20					20

Récupération/Recyclage								
Nouvelles réductions en vertu du plan – Climatiseurs pour véhicule automobile			5					5
Récupération/Recyclage et Remplacement								
Nouvelles réductions en vertu du plan – commerce illicite (non-investissement)		4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	28,9
Nouvelles réductions en vertu du plan - Formation des techniciens (non-investissement)			9,6	9,6	9,6			28,9
Nouvelles réductions en vertu du plan – Surveillance (non-investissement)	3,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	18
Total des nouvelles réductions en vertu du plan	3,6	7,2	41,9	26,9	27,9	7,2	7,2	121,9
Réductions des SAO non admissible au financement								0
Réductions des SAO non admissible au financement- secteur de la réfrigération								0
Réductions des SAO non admissible au financement								0
Total des réductions des SAO non admissibles au financement								0
Total des réductions annuelles (Tonnes PAO)	10,8	27,6	44,4	29,4	27,9	7,2	7,2	171,9
Réduction au titre de l'élément Renforcement des institutions à raison de \$12,1/ kg		11,1		11,1		11,1		44,3
Total des réductions annuelles (Tonnes PAO)	10,8	38,7	44,4	40,4	27,9	18,3	7,2	216,2

Plan d'élimination du secteur de l'entretien en réfrigération

9. Le Comité exécutif avait approuvé le programme de pays du Sri Lanka en 1994. Par ailleurs, un projet de récupération et de recyclage avait été approuvé en 2002. L'élément de réfrigération du Plan d'action national de conformité englobe toutes ces activités et en propose d'autres afin d'assurer l'élimination totale de la consommation résiduelle de CFC dans ce secteur, conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif relatives au Plan de gestion des frigorigènes et à la préparation de la stratégie. Les principales activités du secteur de la réfrigération, leurs coûts ainsi que les agences qui en assureront la mise en œuvre sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Activité	Agence	Coûts (\$ US)
Nouvelle réduction dans le cadre du plan – Incitatifs utilisateurs finaux	PNUD	1 040 000
Nouvelle réduction dans le cadre du plan - Récupération/recyclage	PNUD	418 000
Nouvelle réduction dans le cadre du plan – Climatiseur d'automobile récupération/recyclage/adaptation	Japon/ PNUE	171 000
Renforcement de la capacité nationale pour surveiller et lutter contre le commerce illicite des SAO	PNUE	350 000
Perfectionnement en réfrigération des anciens techniciens	PNUE	548 000
Coût total (\$ US)		2 527 000

Le secteur de la réfrigération a un rapport coût-efficacité de 16,55 \$/kg (basé sur la consommation non admissible au financement).

Plan d'élimination du secteur des halons

10. L'objectif de ce plan est d'aider le Sri Lanka à éliminer les capacités installées de halons grâce à une combinaison d'activités de sensibilisation, de mesures et de lois (« élément ne portant pas sur l'investissement »), et d'un projet de stockage de halons (élément portant sur l'investissement).

11. Le Sri Lanka n'importe pas de halons et n'a reçu aucun financement pour un projet dans ce secteur. La présente demande de financement de projet se base sur la Décision 18/11 du Comité exécutif relative au financement pour l'exploitation du stockage de halons et permettra de prendre en charge les capacités installées de cette substance et non pas à la consommation. Le surcoût total du projet est estimé à 40 000 \$US; le projet sera mis en œuvre par le PNUE. Son budget se répartit tel qu'indiqué dans le document du projet.

Plan d'élimination du secteur des solvants

12. Aucun financement n'est demandé au Fonds Multilatéral pour le secteur des solvants, étant donné la décision prise dans le passé par le Comité exécutif de ne pas financer de projets au profit d'entreprises qui exportent plus de 75% de leur production vers les pays non visés à l'Article 5 (Décisions 25/44 et 28/50). La seule industrie qui consomme encore des solvants à base de SAO au Sri Lanka est l'industrie du charbon activé qui exporte la majeure partie de sa production.

13. La tendance de la consommation de CTC au cours des dernières années, associée au fait que l'industrie en question ne dispose pas d'un plan financier viable pour l'introduction des technologies de remplacement en dépit du dialogue passé et des discussions entre l'unité de l'Ozone et les entreprises concernées sont révélateurs de la difficulté à réaliser 85% de réductions de la consommation d'ici 2005.

14. Il est par conséquent demandé de laisser à l'avenir la possibilité au pays de présenter, lorsque les modalités seront finalisées, une demande dans le cadre d'un programme de prêt à des conditions de faveur ou de tout autre programme de financement novateur. Ces questions font actuellement l'objet de discussions au Comité exécutif du Fonds Multilatéral.

Élimination du Bromure de méthyle

15. Un projet de démonstration pour l'élimination de bromure de méthyle dans l'industrie de la culture du thé a été approuvé. En ce qui concerne le secteur de bromure de méthyle, le Sri Lanka doit s'en tenir à son engagement à ne pas faire une autre demande de financement pour les utilisations de ce produit dans les plantations de thé. (Décision 27/67).

16. Un autre projet d'élimination de bromure de méthyle dans toutes les utilisations réglementées a été approuvé à la 38^e réunion du Comité exécutif (Décision 38/18), et couvrait l'ensemble de la consommation du bromure de méthyle admissible au financement du Fonds Multilatéral.

Résumé

17. En résumé, les activités ci-après sont proposées dans le cadre le Plan d'action national pour la conformité.

	Tonnes PAO non financées	Coûts (\$US\$)	CE (\$US /kg)
Réfrigération	152,7	2 527 000	16,55
Halons	0	40 000*	
Surveillance	-	314 000	-
Total (hormis les coûts d'appui)	152,7	2 881 000	

* Financement demandé en vertu de la Décision 18/22

Élément du projet	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Incitatifs pour les utilisateurs finaux			X	X		
Récupération / recyclage		X				
Récupération/Recyclage climatiseurs véhicules automobiles		X				
Renforcement de la capacité nationale pour surveiller et lutter contre le commerce illicite des SAO	X	X	X	X	X	X
Perfectionnement en réfrigération des anciens techniciens		X	X	X		
Gestion des Halons	X	X	X	X	X	X
Surveillance	X	X	X	X	X	X

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

18. Après examen du Plan d'action national pour la conformité, le Secrétariat a adressé les recommandations qui suivent au Gouvernement du Japon. Les réponses du Gouvernement du Japon sont également présentées dans ce rapport.

Consommation des SAO

19. Le Secrétariat a noté que la limite de consommation de CFC a été révisée dans le Plan d'action national pour la conformité et a demandé des clarifications au Gouvernement du Japon sur la base de cette révision de la limite de consommation, considérant que, conformément à la Décision XIII/15 des Parties au Protocole de Montréal, des changements dans la limite de consommation doivent être présentés au Comité de mise en œuvre pour approbation par les Parties. En réponse, le Gouvernement

du Japon a fait savoir que cette situation était due à une erreur intervenue lors de la saisie des données par le Gouvernement du Sri Lanka. Le Comité de mise en œuvre a été informé de la question et a donné son accord afin que l'erreur soit corrigée.

20. Répondant à une question du Secrétariat, le Gouvernement du Japon a indiqué que le volume de consommation des SAO dans les territoires du nord du pays qui n'avait pas été inclus dans les propositions de projet était évalué à 20 tonnes.

Informations de base qui ne sont pas incluses

21. Le Secrétariat a aussi demandé des informations supplémentaires sur le secteur de l'entretien, informations nécessaires pour déterminer le niveau d'assistance requise pour l'élimination de la consommation des SAO, notamment la répartition actuelle de CFC par type d'équipement de réfrigération réparé; la quantité d'équipements de réfrigération en exploitation; le nombre de réparations effectuées en réfrigération annuellement et par type d'équipement de réfrigération et le volume de frigorigènes utilisé (par année et par type) par chaque atelier. Le Gouvernement du Japon a alors fourni des informations pertinentes sur le secteur de l'entretien en réfrigération. Le tableau suivant présente les prix de frigorigènes en vigueur dans le pays :

Frigorigènes	Mars 2004 (\$US /kg)	Août 2002 (\$US /kg)
CFC-11	3,5	3,5
CFC-12	6	2,54
R-404	12	13,55
R-502	12	11,85
HCFC-22	3	3,22
HFC-134a	6	6,35

22. Le Secrétariat a noté que les activités suivantes proposées par le Gouvernement du Sri Lanka n'ont pas encore été mises en œuvre : i) introduction d'une politique de permis d'utilisateur; ii) exonération des droits des douanes pour les importations des produits de remplacement des SAO; et iii) exonération des droits des douanes pour les importations d'équipements utilisant les produits de remplacement des SAO. Le Secrétariat a demandé des explications sur les raisons pour lesquelles ces activités n'ont pas été mises en œuvre, compte tenu de leur pertinence sur la durabilité des activités d'élimination des SAO dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Le Gouvernement du Japon a fait savoir dans sa réponse que la question de l'introduction du permis d'utilisateur sera traitée dans le cadre de la formation des techniciens en entretien de la réfrigération; suivant les résultats du programme de formation, une attestation sera délivrée et les enregistrements se feront en conséquence. En raison de la politique économique et commerciale du Gouvernement de Sri Lanka, il n'a pas été possible d'adopter la politique d'exonération des droits des douanes envisagée pour les importations d'équipements utilisant les produits de remplacement des SAO. Cependant,

l'introduction du système de permis et des quotas a entraîné une réduction de la consommation des SAO de 60%.

Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes

23 Le Secrétariat a requis du Gouvernement du Japon, des clarifications sur les demandes présentées pour une autre session de formation des techniciens en réfrigération (et pour du matériel de formation) et des agents des douanes, considérant que : le programme de formation des techniciens en réfrigération approuvé dans le cadre du projet de Plan de gestion des frigorigènes proposait la formation de 50 formateurs qui allaient former au moins 2 200 techniciens; en outre, un financement a été fourni pour l'acquisition du matériel destiné à équiper 10 centres de formation; pour ce qui est de la formation des agents des douanes, le plan en cours devra assurer la formation de 20 agents qui à leur tour formeront 400 nouveaux agents des douanes sur les questions liées aux SAO.

24. Le Gouvernement du Japon a indiqué à ce sujet que le Sri Lanka a pu organiser 14 ateliers pour les techniciens d'entretien en réfrigération dans diverses parties du pays. Cependant, dans bon nombre de cas, au moins un technicien dans chaque atelier n'a pas pu être formé. Avec la proposition d'une autre session de formation, tous les techniciens pourront être formés. En ce qui concerne les agents des douanes, il a été indiqué que : sur 800 agents des douanes que compte le pays, 467 ont reçu une formation. Pour lutter contre le commerce illicite et réaliser l'élimination rapide de CFC, il faudrait former les autres agents; aussi, des trousseaux de dépistage de SAO ont été fournis aux principales portes d'entrées du pays.

25. Le Secrétariat a rappelé que le programme de récupération et de recyclage (comprenant 124 unités de récupération et 8 centres de recyclage) prévoyait la récupération et le recyclage de 31,2 tonnes PAO. Cependant, les rapports du Plan d'action national pour la conformité font état de seulement 12 tonnes de PAO récupérées et de 4 tonnes de PAO recyclées. Il a également été rapporté que les opérations de récupération et de recyclage dans le pays n'ont pas été un succès, en raison notamment de la présence sur le marché du CFC-12 à bas prix et du fait que la récupération des frigorigènes entraîne de longues périodes d'immobilisation des appareils. Cependant, compte tenu des résultats du programme et de la diminution progressive dans le pays au cours des dernières années du nombre des équipements utilisant le CFC, la demande de nouveaux appareils de récupération et de recyclage n'a pas semblé être justifiée.

26. Le Gouvernement du Japon a indiqué que dans nombre de cas, la quantité de SAO éliminée à la fin d'un projet est supérieure à la quantité estimée lors de la préparation de la proposition de projet. Dans d'autres cas cependant, (en particulier dans les projets de récupération et de recyclage), la quantité réelle de SAO éliminée reste inférieure aux estimations de départ. Le Gouvernement du Japon a également fait savoir au Secrétariat que la diminution du nombre des équipements utilisant le CFC au Sri Lanka ne sera plus aussi importante dans les prochaines années. Certes les nouveaux équipement seront sans CFC, mais les équipements actuels à base de CFC continueront à être utilisés jusqu'à ce

que des pannes catastrophiques surviennent. Par conséquent, on aura encore besoin de CFC pour la réparation de ces équipements. Étant donné la quantité limitée de CFC vierge disponible à l'avenir, on aura recours, dans ces cas-là, au CFC recyclé. La proposition servira donc au financement de 19 appareils supplémentaires de recyclage et de 100 appareils de récupération (un appareil de recyclage dans chaque district; et les 100 appareils de récupération seront distribués dans des ateliers choisis à travers le pays).

Niveau de financement

27. Considérant le projet de Plan de gestion des frigorigènes approuvé à la 32^e réunion, (notamment le projet récupération/recyclage), les plans finaux d'élimination similaires approuvés jusqu'ici par le Comité exécutif pour d'autres pays de l'Article 5, la consommation résiduelle de CFC qui n'a pas été prise en compte au Sri Lanka(157 tonnes PAO), et la consommation de halons qui doit être prise en charge dans le cadre d'un programme de stockage, le Secrétariat a noté que le niveau de financement du plan d'action national pour la conformité est très élevé (2 881 000 \$ US). Le Gouvernement du Japon et le Secrétariat poursuivent les discussions sur le niveau de financement de ce plan d'action national pour la conformité. Les conclusions adoptées à la fin des discussions seront communiquées au Comité exécutif avant la 42^e réunion.

RECOMMANDATIONS

28. En attente
